Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le

ID: 033-213300361-20220215-D_2022_014-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS

L'an deux mille vingt-deux, le quinze février, le Conseil Municipal dûment convoqué le 08 février 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres	
en exercice :	27
Membres présents :	24
Procurations:	3
Suffrages exprimés :	27
Votes Pour :	27
Votes contre :	. 0
Abstentions:	. 0

<u>Présents</u>: Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Amandine BARBERE, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS. Mme Isabelle BERNADET (Procuration à I. DEXPERT), M. Laurent SOULARD (Procuration P. DUFAU), M. Jacques DELLION (Procuration à D. BARREYRE)

Excusés:

Secrétaire de séance : Mme Danielle BARREYRE

N° DE 2022 014

OBJET: COMPTE DE GESTION 2021 DU TRESORIER - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Vu, l'article L162-12 du Code Général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget annexe d'assainissement de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier, sur l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 du budget annexe du service assainissement réalisée par le comptable public et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe assainissement;

Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le



ID: 033-213300361-20220215-D_2022_014-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Isabelle DEXPERT